

### > Edito



#### *Dernière ligne droite avant l'approbation officielle du Contrat de rivière*

Nous souhaitons par cette lettre vous faire part de l'avancement du Contrat de rivière.

Les questions abordées par ce contrat sont parfois complexes, mais tout le monde est bien conscient aujourd'hui qu'il est indispensable de les traiter.

Ce sont plus de 700 personnes qui se sont mobilisées au cours de ces 3 dernières années et je tiens très sincèrement à vous en remercier

Le programme d'actions du Contrat de rivière a été bâti autour de 2 objectifs : répondre aux problématiques locales de nos cours d'eau de montagne et répondre aux obligations réglementaires. L'évolution récente du cadre législatif avec les lois Grenelle 1 et 2, nous conforte d'ailleurs dans la mise en œuvre d'actions de restauration des milieux aquatiques et d'amélioration de la qualité des eaux.

Afin d'obtenir l'agrément définitif, indispensable à la mise en œuvre du Contrat de rivière, la phase de validation du dossier définitif du contrat a été engagée en août 2011, auprès du Préfet et des partenaires financiers. Ce parcours d'instruction s'est achevé le 24 février dernier, par la présentation du programme d'actions du Contrat de rivière au Comité d'Agrément du bassin Rhône Méditerranée.

Le lancement du Contrat de rivière à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2012, nécessitera la mobilisation et l'engagement de chacun afin que ce programme d'actions soit un atout pour la reconquête de nos ressources en eau et de notre patrimoine naturel. Comme vous pourrez le découvrir dans ces quelques pages, les défis à relever restent nombreux.

Philippe Garzon  
Président du Comité de rivière,  
Adjoint au maire d'Ugine

## Comité de rivière

### Validation du programme du Contrat de rivière

Les objectifs et les actions du contrat de rivière Arly.Doron.Chaise ont été approuvés par le Comité de rivière lors de la séance plénière du 28 juin 2011. Ce comité regroupe l'ensemble des acteurs de l'eau du bassin versant : collectivités locales, partenaires techniques et financiers, usagers et services de l'état.

**Ce programme ambitieux intègre 85 actions pour un montant de 44,2 millions d'euros.**

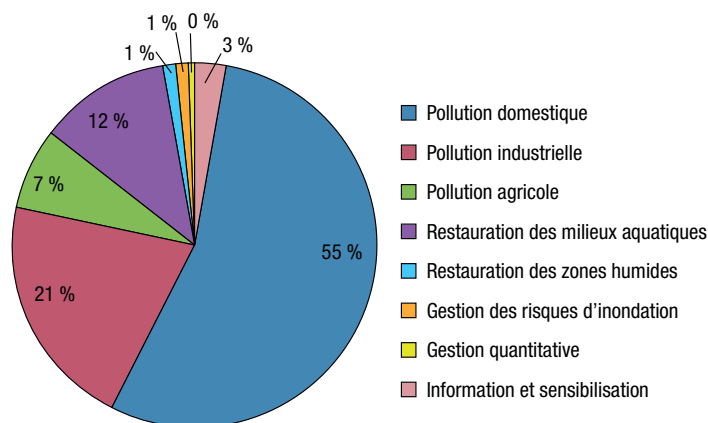
Ces opérations seront mises en œuvre entre 2012 et 2017 par les collectivités locales, avec le soutien technique et financier de l'Agence de l'Eau, du Conseil Régional et des Conseils Généraux de la Savoie et de la Haute-Savoie et du Syndicat Mixte d'eau et d'assainissement de Haute-Savoie.

### > 2012-2017

### Mise en œuvre du Contrat de rivière Arly-Doron-Chaise : 26 communes, 5 objectifs

Améliorer la qualité des eaux : par des actions de lutte contre les pollutions domestiques, agricoles et industrielles,	34 actions	<b>36,35</b> millions d'euros
Restaurer, préserver et valoriser le fonctionnement des cours d'eau et des zones humides du bassin versant,	24 actions	<b>5,79</b> millions d'euros
Gérer les risques d'inondation en prenant en compte le fonctionnement naturel des cours d'eau	8 actions	<b>0,53</b> millions d'euros
Améliorer la connaissance et le partage des ressources en eau en anticipant l'avenir,	4 actions	<b>0,2</b> millions d'euros
Informier, sensibiliser et former les publics locaux afin de gérer plus durablement l'eau sur le territoire	15 actions	<b>1,31</b> millions d'euros

### Programme d'actions 2012-2017 - Répartition des montants





# Améliorer la qualité des eaux

## > 2012-2017 : un programme de lutte contre les pollutions ponctuelles et permanentes

La lutte contre les pollutions domestiques, agricoles et industrielles constitue le principal volet du contrat de rivière en termes d'investissement. L'objectif est d'améliorer la qualité des cours d'eau dégradés et d'atteindre le bon état des cours d'eau fixé par la réglementation.



**Etat des lieux**  
**Qualité des eaux (2008)**

- Très Bonne
- Bonne
- Moyenne
- Mauvaise
- Médiocre

**Actions de résorption des pollutions domestiques :**

- Opérations d'amélioration du fonctionnement des réseaux collectifs d'assainissement
- Opérations groupées de réhabilitation d'installations d'assainissement autonomes à risques

**Actions de résorption des pollutions industrielles :**

- Opérations de recherche et travaux de réduction des rejets de substances dangereuses :

**Entreprises**  
**Stations d'épuration de +10 000 EQH:**  
Praz, St Nicolas, Ugine, Marzens, Villard

- Evaluation de l'impact d'anciennes décharges urbaines
- Opérations ponctuelles (cf. carte)

**Actions de résorption des pollutions agricoles :**

- Communes prioritaires vis-à-vis d'opérations d'amélioration du stockage et de la gestion des effluents d'élevages

### Des projets phares déjà lancés :

#### Reconstruction de l'unité de dépollution de Champs Froids

Les études du projet de construction de la nouvelle unité de dépollution de Champs Froids ont été lancées par le Syndicat Mixte du Lac d'Annecy en 2011. Celle-ci remplacera la station actuelle dès 2014. Elle traitera les effluents des réseaux d'assainissement de Seythenex, St Ferréol, Faverges, Cons Ste Colombe et Marzens. Cette nouvelle unité de dépollution, d'une capacité de 15 000 équivalents habitants, permettra de moderniser et de compléter le traitement des eaux usées existant. Le traitement complémentaire de l'azote et du phosphore permettra d'améliorer la qualité des eaux de la Chaise.

Architectures Jean Philippe Besson



#### UGITECH s'engage dans un programme d'amélioration de la qualité de ses rejets industriels

Spécialisé dans la production d'acier inoxydable, UGITECH qui emploie plus de 1700 personnes, sur Ugine, investit environ 20 millions d'euros sur 5 ans (2010-14) afin de se mettre en conformité avec les nouvelles réglementations sur les rejets des nitrates dans les milieux naturels (eau et air). Ce projet développe de nouveaux procédés de traitement de surface avec la mise en place d'un atelier de grenailage et d'une unité de régénération des bains d'acides usagés. Des procédés de décapages innovants sont également mis en place afin d'améliorer la qualité des rejets dans l'Arly.



Ugitech

# Améliorer la connaissance des usages de l'eau

Un schéma de conciliation des usages et des ressources a été établi sur le bassin versant. Ce travail mené en partenariat avec les acteurs de l'eau du territoire a permis de mieux connaître les usages de l'eau : eau potable, hydroélectricité, industrie, enneigement. L'impact de ces usages sur les ressources et les milieux naturels reste difficile à évaluer compte tenu du manque de données néanmoins des axes de progrès ont été définis notamment dans le domaine de la gestion des réseaux d'eau potable. Dès 2012, des études hydrologiques et investigations complémentaires seront engagées sur les cours d'eau à enjeux afin de pallier le manque de connaissance actuel.

## > ZOOM : L'enneigement des domaines skiables du bassin versant



Dans le cadre du site pilote « Eau en Montagne » porté par la Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie et la Société d'Equipement de la Haute-Savoie (SEDHS), un travail complémentaire de concertation avec les exploitants et élus locaux a été réalisé afin de dresser un état des lieux des pratiques liées à la culture de la neige sur les domaines skiables du bassin versant de l'Arly.

### Un guide de bonnes pratiques

Afin de permettre aux gestionnaires locaux, élus, associations, services de l'état et scientifiques d'échanger sur les pratiques liées à la culture de la neige, un important travail de concertation a été engagé sous forme de rencontres thématiques.

Plusieurs sujets ont été développés : gestion et partage des ressources, risques de pollutions, impacts des prélèvements sur les milieux naturels. C'est à travers un guide de bonnes pratiques, que ces échanges ont été repris et largement diffusés.

Vous retrouverez ce guide sur [www.eauenmontagne.org](http://www.eauenmontagne.org).

### En quelques chiffres

- > **5 domaines skiables** répartis sur 6400ha, soit **10%** de la surface du bassin versant,
- > **20%** en moyenne de la surface des domaines skiables équipée en enneigeurs,
- > Evolution de la surface des domaines skiables équipée en enneigeurs, **28%** d'ici 2015,
- > Origine de l'eau très liée et parfois interdépendante des autres usages (eau potable, hydroélectricité, ...).
- > Consommation annuelle moyenne de l'ordre de **677 300 m<sup>3</sup>**, équivalente à **7%** de la consommation en eau potable annuelle des communes du bassin versant.



## > Web : [www.contrat-riviere-arly.com](http://www.contrat-riviere-arly.com)

### Suivez l'actualité du Contrat de rivière à travers les différentes rubriques :

- **Les rivières du bassin** : découvrez les facettes cachées de vos rivières, les problématiques et enjeux
- **Les acteurs locaux se mobilisent** : Contrat de rivière, pour qui, pourquoi ? Suivi du comité de bassin et des commissions thématiques, agenda
- **Un programme d'actions au service du territoire** : découvrez les grands volets du programme d'actions et le détail des opérations
- **Observatoire de l'eau** : retrouvez la qualité des rivières du bassin, suivez en temps réel les débits des cours d'eau et les indicateurs de suivi du Contrat de rivière
- **Documents divers à télécharger** : comptes-rendu de réunions, synthèses des études, fiches d'informations Boîtes à outils, ...

A consulter, sans modération !



# Restaurer les continuités écologiques des cours d'eau

Les cours d'eau du bassin versant comptent de nombreux obstacles naturels et artificiels (seuils et barrages). Certains obstacles artificiels ont un impact sur le fonctionnement des cours d'eau. Restaurer la continuité écologique, c'est favoriser :

- la circulation des espèces aquatiques et leurs accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation ou leur abri,
- le transport des sédiments de l'amont à l'aval des cours d'eau.

## Populations piscicoles

### Améliorer la circulation piscicole sur les axes prioritaires

12 ouvrages prioritaires ont été recensés sur le bassin versant. L'amélioration de leur franchissabilité permettra de rétablir la circulation des populations piscicoles sur près de 9 km.

Les tronçons de cours d'eau prioritaires compte tenu de leurs capacités d'accueil sont :

- L'Arrondine aval
- L'Arly à l'amont de la confluence avec l'Arrondine
- La Chaise à l'amont du pont des Bossons
- La Chaise aval, de Marlens à la confluence avec l'Arly
- L'Arly de l'aval des gorges à la confluence avec l'Isère



Le seuil de la prise d'eau du canal Lallier (cf.photo), sur La Chaise à Ugine, figure parmi les ouvrages prioritaires. Celui-ci a été inscrit dans le programme national de restauration de la continuité écologique qui répond aux objectifs du Grenelle de l'Environnement. Le projet d'équipement d'une passe à poisson sera engagé dès 2012 par la Co.RAL (Communauté de Communes de la Région d'Albertville).

## Transport solide

### Améliorer le transit des matériaux au travers des ouvrages hydroélectriques sur l'Arly et le Doron

Les ouvrages transversaux peuvent également faire obstacle aux matériaux charriés par les cours d'eau. Afin d'améliorer le transit des sédiments, essentiel à l'équilibre des cours d'eau, une adaptation de la gestion des ouvrages est à mettre en place. Parmi les ouvrages prioritaires, le barrage des Mottets (cf.photo), dans les gorges de l'Arly fera l'objet en 2012 d'une réflexion menée par EDF. L'objectif est de revoir les consignes de chasses actuelles afin de faciliter le transit des matériaux vers l'aval et de limiter le déficit en matériaux constaté sur la plaine alluviale de l'Arly entre Ugine et Albertville. L'objectif est également de limiter l'impact de ces chasses sur les milieux aquatiques.



Une réflexion complémentaire sera également engagée par les collectivités locales et EDF afin d'aborder cette problématique sur le bassin du Doron de Beaufort.



**Contrat  
de Rivière**  
Arly • Doron • Chaise

**Philippe Garzon**  
Président du Comité de rivière  
[philippe.garzon@ugine.com](mailto:philippe.garzon@ugine.com)

**Sophie Lecacher**  
Animatrice du Contrat de rivière  
[sophie.lecacher@ugine.com](mailto:sophie.lecacher@ugine.com)

Avec le soutien technique et financier de :



RhôneAlpes<sup>Région</sup>



haute savoie  
Conseil Général

